

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 257-2018  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2018.RRGR.713  
  
Déposée le: 19.11.2018  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)  
Schmidhauser (Interlaken, PLR)  
Stähli (Gasel, PBD)  
Grimm (Burgdorf, pvl)  
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Direction de l'instruction publique  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### **Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire**

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de revenir à des moyens d'enseignement durables, qui comportent moins de dossiers à usage unique, non écologiques ;
2. de choisir des moyens d'enseignement dont la partie numérique doit pouvoir être utilisée via Internet, et non plus être acquise sous forme de CD coûteux ;
3. d'accroître la marge de manœuvre des écoles dans le choix des moyens d'enseignement, notamment en ce qui concerne les langues étrangères et les mathématiques ; pour cela, il faudra étoffer la liste des moyens d'enseignement recommandés du canton, et y supprimer dans la mesure du possible ceux qui sont obligatoires.
4. de vendre la participation du canton dans la société Schulverlag plus AG.

### Développement :

Parmi les nouveaux moyens d'enseignement qui ont été choisis par la Direction de l'instruction publique dans le cadre de l'introduction du Lehrplan 21 et que les communes doivent acheter puisqu'elles sont responsables de l'école obligatoire, un grand nombre est plus cher à l'achat que ceux qu'ils remplacent. Les communes ont ainsi été obligées d'augmenter significativement leur budget consacré à ces moyens d'enseignement. Il y a diverses raisons à cela :

- a) Bon nombre de ces nouveaux moyens sont entièrement conçus à partir de matériel jetable, qui doit être racheté à l'état neuf chaque année. Et ce contrairement aux générations anciennes de moyens d'enseignement, qui pouvaient toujours être utilisées au moins en partie par plusieurs générations et dans lesquels les élèves pouvaient travailler sur des feuilles ou des cahiers séparés.
- b) A la fois obsolètes, chers et non écologiques, les « Compact Discs » (CD) s'inscrivent dans le même registre et se retrouvent dans la plupart des moyens d'enseignement. Des solutions de rechange avec un accès en ligne via Internet sont parfaitement envisageables.
- c) En ce qui concerne les langues étrangères et les mathématiques, la liste du canton présente des moyens d'enseignement qui sont pratiquement tous obligatoires et de référence.
- d) La dépendance unilatérale du canton de Berne vis-à-vis de la société Schulverlag plus AG, dans laquelle le canton possède une participation, impose aux communes avec leurs prescriptions d'acheter le plus de moyens d'enseignement possibles à cet éditeur.
- e) Il n'existe donc guère de concurrence en matière d'achat des moyens d'enseignement. Devenir indépendant passera donc qu'on le veuille ou non par la vente de la société Schulverlag plus AG.

### Destinataire

- Grand Conseil